

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 800 12 décembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 5 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'étain- symbole

Depuis 1877, la City londonienne s'honore d'abriter la Bourse des métaux (LME). Parmi les six matières premières minérales cotées à Londres, on trouve l'étain, l'un des plus vieux matériaux de forge (le bronze est un alliage cuivre + étain), et pendant longtemps l'un des marchés mondiaux les plus efficacement régularisés.

Car à Londres siège aussi, depuis 1929, le cartel de l'étain, qui a réussi à contrôler pendant des décennies les cours pratiqués sur les différentes places. En 1956, le Conseil international de l'étain prenait le relais, institué par la première convention passée entre pays producteurs et consommateurs. Cet accord international, appliqué depuis lors sans interruption, a été complété et renouvelé tous les cinq ans; il représente la seule et unique entente de ce genre jamais passée dans le domaine des matières premières minérales.

L'organisation du marché de l'étain passe traditionnellement pour exemplaire. De fait, elle a épargné aux pays membres tous les à-coups qui secouent périodiquement les marchés d'autres métaux (cuivre surtout) et des denrées de base (café, cacao, etc.). Grâce au stock régulateur géré par le Conseil de l'étain, l'accord a permis non seulement de maintenir les prix dans une fourchette rémunératrice pour les producteurs (essentiellement Sud-est asiatique, plus la Bolivie), mais aussi de reculer certaines échéances.

A long terme en effet, la demande mondiale d'étain tend à diminuer, au fur et à mesure du développement des produits de substitution: l'aluminium, le papier et les matières plastiques ont détrôné l'étain comme matériaux d'emballage; et pour compenser le recul de la boîte de conserve en fer blanc, il faudrait bien davantage que les nou-

velles utilisations de l'étain, pour la fabrication de filtres de cigarettes ou de produits phyto-sanitaires par exemple.

Sous l'effet conjugué d'une demande en déclin et des offres à bas prix faites par des pays non liés par l'accord (Bolivie, Brésil, Chine populaire), les premiers craquements sont apparus en 1982. Cette année-là, les USA quittent l'accord sur l'étain, après tout juste six ans de participation, et l'URSS fait de même, après onze ans. Pire, certains pays producteurs liés se mettent à jouer double jeu: acculés par le déficit de leur balance commerciale, ils extraient davantage de minerai que prévu par l'accord, et vendent les tonnages supplémentaires sur le marché libre qui s'est développé ces dernières années — à Londres même et aussi à New York. Aujourd'hui, la crise a éclaté: totalement engorgé, le stock régulateur ne peut plus absorber les dizaines de milliers de tonnes livrées en plus des besoins mondiaux par les producteurs-membres, qui tiennent bien sûr à utiliser tout leur quota. A l'heure actuelle, le Conseil de l'étain doit environ 800 millions de livres sterling aux banques et autres sociétés de courtage (parmi ces dernières se trouve Marc Rich).

Mesure très grave et tout à fait exceptionnelle, la cotation de l'étain a été suspendue au LME le 24 octobre dernier, au niveau de 8510 livres la tonne, soit 300 livres de moins que deux semaines auparavant. En cas de réouverture, elle se ferait au mieux à la cote 5000... pour un stock de 61 000 tonnes constitué à un prix moyen 80% supérieur. On imagine l'âpreté des négociations en cours. Sur le marché autrefois si serein de l'étain, c'est désormais la guerre de tous contre tous les autres, et en premier lieu des producteurs liés contre les «libres» — tous pays en voie de développement bien sûr. Il faudrait un miracle pour que l'accord-modèle sur l'étain s'en remette.

Mais le sort de l'accord n'est pas seul en cause. Par-delà cet enjeu, une stratégie plus vaste se met

SUITE AU VERSO

L'étain- symbole

en place, à l'échelle planétaire. Et par la volonté des pays «consommateurs», c'est-à-dire industrialisés. D'abord, il s'agit pour eux de retarder encore — ou si possible d'empêcher — la ratification de l'accord multiproduits proposé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Comment voulez-vous constituer un fonds commun de 18 produits (dont l'étain) quand un stock régulateur ne parvient pas à régulariser un seul marché?

Par ailleurs, l'image de cette belle institution de la place financière et commerciale londonienne qu'est la Bourse des métaux en a pris un sérieux coup. Déjà, le volume des transactions sur les autres métaux non ferreux a diminué de moitié depuis la

fermeture du comptoir de l'étain. Au profit de New York bien sûr, où le commerce des matières premières minérales tend à se concentrer dangereusement. Le vieux continent ne pèse plus lourd sur les marchés mondiaux: il ne restera bientôt plus qu'un marché du sucre blanc à Paris (d'ailleurs fermé pour spéculations scandaleuses au milieu des années septante). Et Londres conservera le thé, un commerce très particulier, où les cours ne se fixent pas en hurlant à la corbeille, mais en négociant poliment dans les salons.

Autrefois symbole d'un commerce bien organisé sous l'égide d'un accord-modèle, le marché de l'étain est devenu un lieu d'affrontements sauvages — comme tous les «spots markets», du pétrole à Rotterdam ou de l'or à Hong Kong. Et l'étain lui-même représente bien le sort cruel fait aux produits livrés par des pays endettés ou commercialisés sur des places en déclin.

Y. J.

DOSSIER DE L'ÉDITO

La Suisse et l'étain

Après avoir longuement observé la situation, la Suisse a rejoint les rangs des pays consommateurs membres du Sixième Accord international sur l'étain. C'est à l'unanimité que les Chambres fédérales en ont décidé la ratification, le 8 octobre 1982, soit après un été particulièrement chaud sur le marché de l'étain (cf. DP 645/15.7.1982).

A la lumière des événements récents survenus à la Bourse londonienne des métaux, il vaut la peine de relire certains passages du Message, daté du 20 janvier 1982, par lequel le Conseil fédéral proposait l'adhésion au Sixième Accord.

«Les structures de production et de consommation de l'étain représentent les conditions quasi idéales

pour un cartel de producteurs.» (Message, ch. 14.) «Dans le cadre du programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, l'accord sur l'étain revêt une importance particulière, et ce à deux points de vue. Tout d'abord, il représente pour un grand nombre de matières premières un modèle de stabilisation des marchés mondiaux par un stock régulateur qui a fait ses preuves dans la pratique. Ensuite, il constitue un des piliers de la mise en œuvre et du fonctionnement du Fonds commun pour les produits de base.» (Loc. cit.)

«Pour un produit de base tel que l'étain, la sécurité de notre approvisionnement dépend essentiellement du bon fonctionnement et de la transparence du marché mondial, d'une base d'approvisionnement aussi large que possible, ainsi que de stocks suffisants. Il importe également que les prix à la production soient raisonnables, car ils contribuent à maintenir la stabilité politique, la prospérité éco-

nomique et un climat d'investissement favorable dans les pays exportateurs et, partant, un approvisionnement régulier du marché. Etant donné que l'accord international sur l'étain influe de manière positive sur ces différents facteurs, notre adhésion augmenterait la sécurité de notre approvisionnement.» (Message, ch. 15.)

Pour les angoissés: les réserves d'étain stockées en Suisse correspondent à plus de six mois de consommation normale — sans compter les possibilités de substitution. Et pour les économes: la qualité de membre de l'accord lui coûte une contribution de l'ordre de vingt-cinq à trente mille francs par an aux frais administratifs du Conseil international de l'étain. Et une contribution, partiellement versée en 1983, de deux à trois millions à la constitution du stock régulateur.

ÉNERGIE

Près de 24% d'économie

Alors que les producteurs d'électricité continuent de tirer la sonnette d'alarme et nous prédisent un sombre avenir énergétique si la construction de centrales nucléaires ne se poursuit pas — voir la nouvelle campagne publicitaire de la Fédération romande pour l'énergie — il faut inlassablement répéter que les économies d'énergie constituent la source énergétique la plus abondante et la plus économique.

Depuis le 1^{er} juin 1980 le canton de Bâle-Campagne dispose d'une loi sur l'énergie. Accueillie avec scepticisme et parfois ironie — on ne contrôle pas la consommation énergétique avec des articles de loi, les administrés sont excédés par la multiplication des règlements — cette œuvre de pionnier porte ses fruits. Pour preuve les résultats

d'une enquête commandée par le Département cantonal des transports publics et l'Office fédéral de l'énergie à un institut indépendant et portant sur les effets de certaines dispositions de la Loi sur l'énergie.

Pas question d'entrer ici dans tous les détails techniques de ce rapport qui devrait intéresser l'ensemble des autorités cantonales et communales, les spécialistes de l'énergie, les propriétaires immobiliers comme les associations de locataires («Erfolge sind messbar»), adresse utile: Office de l'environnement et de l'énergie, Rheinstrasse 29, 4410 Liestal, tél. 061/96 55 24).

Retenons simplement que le décompte individuel des frais de chauffage, obligatoire pour les immeubles locatifs neufs de plus de cinq logements dès 1980 et pour les immeubles anciens dès cet automne, a eu des effets substantiels: en moyenne on a pu constater une économie de 13,8% au cours de la première année et de 23,7% à partir de la deuxième année.

Parallèlement, le Grand Conseil a été saisi du deuxième rapport sur l'application de la Loi sur l'énergie et sur les mesures d'économie dans le parc immobilier de l'Etat. Une mine d'informations pour les collectivités qui hésitent encore à prendre les mesures nécessaires ou qui appliquent sans conviction les règlements qu'elles ont édictés.

En Suisse, et tout particulièrement en Suisse romande, les collectivités publiques, par le biais des sociétés productrices d'électricité et des services industriels, dépensent beaucoup pour convaincre l'opinion de la nécessité de développer la production d'énergie. On aimerait voir la même ardeur et la même conviction à prendre les mesures simples et efficaces qui permettraient d'économiser le multiple des besoins futurs qu'on nous prédit. Il est vrai que la meilleure manière de valider ces prévisions, c'est encore de ne rien faire.

TIERS MONDE

L'expérience du hasard

Passionnant numéro de «Vers un développement solidaire» (n° 81, novembre 1985), trimestriel de la Déclaration de Berne, sur le tiers monde et l'école (adresse utile: case postale 81, 1000 Lausanne 9). Trois expériences conduites par des enseignants et des élèves et qui laisseront certainement des traces plus durables que tous les discours et toutes les images-chocs habituels.

A Genève, 35 élèves d'une école primaire ont vécu concrètement l'injustice et la faim durant une journée. Les deux classes se sont retrouvées sur un terrain vague. Tirés au hasard, un quart de l'effectif a représenté le camp des «riches», les trois autres quarts celui des «pauvres». Les pique-niques de chaque enfant, mis en commun, ont été redistribués aux deux camps selon la clé de répartition qui prévaut effectivement dans les rapports entre le tiers monde et le monde développé. Cris et grincements de dents chez les «défavorisés», tentative d'arracher de force la nourriture aux «nantis». Et en définitive une prise de conscience très concrète qui, après trois mois de travail suivi en classe, s'exprime par une perception toute différente de ce que sont les droits fondamentaux de l'enfant:

<i>avant</i>	<i>après</i>
- regarder la TV le soir	- avoir un abri
- se coucher quand on veut	- être aimé de ses parents
- jouer après l'école	- ne pas être battu
- ne pas être obligé d'aller en colonie	- être vêtu convenablement

A Genève encore, une quinzaine sur la faim organisée au départ par quelques enseignants et une dizaine d'élèves du collège de Saussure: exposition, films, témoignages, table ronde, spectacle de variétés, intégration du problème de la faim dans diffé-

rents cours. Et l'action se poursuit par un soutien à une coopérative agricole de l'Amazonie péruvienne.

Enfin, l'étonnante expérience d'une classe de primaire supérieure de Préverenges qui a vécu, trois semaines durant, dans une petite ville de Burkina Fasso.

SOCIALISME RELIGIEUX

Point de repère

Le marché de la petite presse est marqué par de nombreux changements qui font oublier les publications résistant aux modes et au temps. Ainsi, Der Aufbau, périodique suisse pour le droit, la liberté et la paix, paraît depuis bientôt 66 ans. Edité par un groupe d'amis du journal, il constitue l'organe de la «Neue religiös-soziale Vereinigung» (Nouvelle association sociale religieuse). Pour rééquilibrer ses comptes, les éditeurs ont lancé un appel aux lecteurs: 190 personnes ont répondu, ce qui a permis de récolter 20 630 francs. Ce modeste bimensuel de huit pages A4 — sans publicité — est ainsi sauvé.

Quelques informations pour situer un courant de pensée qui occupe une place bien marquée en Suisse alémanique — et ceci depuis longtemps: Der Aufbau a été créé par le Professeur Leonhard Ragaz, théologien zurichois (1868-1945). L'an dernier s'est ouvert à Darmstadt (Allemagne) un institut consacré à l'œuvre de ce «prophète»; en préparation, l'édition de cette œuvre en douze volumes.

Le fils de Leonhard Ragaz, Jakob, auteur d'une thèse de doctorat en allemand sur le mouvement ouvrier en Suisse romande, ancien collaborateur et directeur des Archives sociales de Zurich, vient de mourir. Ex-rédacteur de Der Aufbau, il a également collaboré à la mise en ordre de l'héritage intellectuel de son père.

Des mesures fédérales à perfectionner

Le directeur de l'OFIAMT, M. Klaus Hug, vient de présenter un premier bilan et une appréciation positive de l'application des mesures préventives contenues dans la Loi fédérale sur le chômage (LACI). Outre le paiement d'indemnités aux travailleurs qui ont perdu leur emploi, cette loi pré-

Dans le but de favoriser la mobilité professionnelle et géographique des chômeurs, les mesures individuelles suivantes sont prévues (art. 60, 65 LACI):

— prestations individuelles accordées aux participants à des cours destinés aux chômeurs dont le placement est impossible ou très difficile pour des raisons inhérentes au marché de l'emploi;

— allocations — limitées dans le temps (40% d'un salaire de six mois) — d'initiation au travail; elles visent à motiver les employeurs à occuper des travailleurs qui ne sont pas (encore) en mesure de fournir une prestation optimale; soit, les chômeurs dont le placement est difficile en raison de l'âge avancé, d'un handicap physique ou mental, des circonstances professionnelles défavorables et qui ont de grandes difficultés à trouver un emploi;

— contribution aux frais de déplacement quotidiens et de déplacement et de séjour hebdomadaires pour les chômeurs qui acceptent un emploi hors de la région de domicile.

voit des aides financières en vue d'encourager la mobilité professionnelle et géographique des chômeurs afin de favoriser leur réinsertion professionnelle (voir encadrés). Ainsi, en 1984, ces aides se sont élevées à plus de 12 millions de francs.

Ce bilan présente des aspects positifs. Les montants alloués sont a priori importants. Perfectionner ou recycler des travailleurs, et surtout des chômeurs, est sans aucun doute faire œuvre utile. Cette initiative doit donc être saluée et encouragée puisqu'elle se situe dans un domaine généralement négligé en Suisse: celui de la formation des adultes. Mais ce bilan soulève plusieurs questions, déterminantes à long terme pour évaluer le succès de ces mesures préventives. Il n'est pas inutile d'abord de rappeler la modestie de l'effort financier: 12 millions représentent à peine le 2% du total des indemnités allouées par l'assurance-chômage (près de 700 millions en 1984). De plus, une proportion

appréciable de cette somme (7,5 millions) est affectée au financement de programmes d'occupation temporaire, dont le souci premier n'est pas le perfectionnement des chômeurs, mais leur occupation de manière à reconstituer leurs droits aux indemnités.

Le bilan de l'OFIAMT fait ressortir les montants alloués ou promis, mais ne donne pas d'indications sur l'efficacité de ces mesures.

Qui sont les bénéficiaires effectifs de ces aides financières? Quel est le rôle de cet effort de formation dans la réinsertion professionnelle du chômeur? L'OFIAMT soulève ces questions mais estime ne pouvoir y répondre actuellement; toutefois, les renseignements fournis par les offices cantonaux du travail montrent que les participants aux cours et programmes d'occupation trouvent, le

Application des mesures préventives 1984 et 1985. Etat au 14 novembre 1985.

Mesures individuelles	Nombre de demandes acceptées		Prestations LACI (en milliers de Fr.)	
	1984	1985	1984	1985
Remboursement des frais d'écologie et du matériel	4 000	3 800	8 700 ¹	10 300 ¹
Contributions aux frais de déplacements quotidiens	183	206	200	200
Contributions aux frais de déplacements et de séjour hebdomadaire	93	96	100	100
Allocations d'initiations au travail	266	402	1 452,9	2 605,5
Total mesures individuelles	4 542	4 504	10 452,9	13 205,5
Mesures collectives				
Cours de perfectionnement et de reconversion professionnels	92	71	293,1 ²	520,3 ³
Programmes d'occupation	420	194	3 409,9 ²	3 830,8 ³
Total mesures collectives	512	265	3 703,0 ²	4 351,1 ³

¹ Indemnités journalières de cours: 6,0 mio (1984) 6,5 mio (1985).

Frais d'écologie et de matériel: 2,7 mio (1984) 3,8 mio (1985).

² Versements effectués.

³ Prestations probables.

plus souvent, un emploi plus rapidement que d'autres chômeurs.

Une étude menée par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) sur l'application de ces mesures dans la région de La Chaux-de-Fonds/Le Locle et dans le canton de

Genève révèle que les chômeurs difficiles à placer compte tenu de leurs caractéristiques personnelles et professionnelles sont souvent des «laissés pour compte»; ils accèdent peu et surtout difficilement aux mesures préventives qui profitent avant tout aux chômeurs favorisés (jeunes, travailleurs plutôt

qualifiés, motivés pour des actions de perfectionnement).

Pour permettre à ces «laissés pour compte» de profiter de ces mesures — ils sont d'ailleurs désignés par la Loi comme les bénéficiaires potentiels des mesures — des initiatives complémentaires sont nécessaires: stage d'appui et de mise en confiance, orientation professionnelle, conception de cours adaptés aux chômeurs, encadrement personnalisé, recherche d'emploi. La loi fédérale n'a pas prévu ces initiatives, les laissant surtout à la charge des cantons, des communes, des partenaires sociaux et des institutions de formation. A l'évidence, il y a là une inégalité entre les régions et les cantons dans la possibilité de susciter de telles initiatives. Or, elles sont nécessaires si l'on veut permettre à ces mesures préventives de jouer leur rôle: favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs difficiles à placer.

Au titre de mesures de prévention collectives, pour améliorer les possibilités de placement en encourageant le perfectionnement et la reconversion des assurés dont le placement est impossible ou rendu très difficile de par la situation du marché de l'emploi, la LACI prévoit (art. 62, 72):

— des cours de reconversion et de perfectionnement collectifs (limités à une année au maximum et branchés si possible sur la formation acquise); ils sont destinés aux chômeurs possédant de solides connaissances de base mais ne pouvant pas trouver un emploi réputé convenable et auxquels seul un perfectionnement professionnel spécifique assorti d'une forma-

tion générale peut servir à court terme à réintégrer la vie active; en sont responsables les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions communes aux partenaires sociaux, les cantons, communes ou d'autres institutions publiques et privées — mais en principe pas d'entreprises;

— des programmes d'occupation (temporaires, destinés à créer des occasions de travail et à encourager la réinsertion des participants dans la vie active); ils visent de préférence de bons travailleurs manuels au chômage depuis un certain temps déjà et présentant, quant à leur réinsertion, des difficultés majeures; des institutions publiques ou privées ne visant pas à réaliser un gain en sont responsables.

La LACI doit être perfectionnée et complétée. L'affaire de la Confédération, mais aussi celle des cantons.

HAUT-SIMMENTAL BERNOIS

Sous le même toit

Rénovation terminée pour le château Blankenburg près de Zweisimmen, dans le Haut-Simmental bernois. Rien d'exceptionnel a priori, et pourtant... Ce château est un signe de plus de la filiation bernoise avec l'Ancien Régime. Autrefois siège des baillis, il est aujourd'hui celui des autorités de district: préfecture, tribunal, prison pour l'exécution des peines. Autre élément: le préfet, Martin Krebs, cumule cette fonction avec celle de président du Tribunal de district. Un cas de non-respect de la séparation des pouvoirs dans le but d'économiser les deniers des contribuables.

Sachez encore que, dans l'histoire contemporaine, le château Blankenburg a abrité en 1919 le prisonnier Robert Grimm, condamné pour sa participation à la grève générale de 1918. Le prisonnier, alors un des hommes les plus haïs par la bourgeoisie, a profité de son séjour pour rédiger une histoire de la Suisse dans ses luttes de classes («Geschichte der Schweiz in ihren Klassenkämpfen»). Ultérieurement, Robert Grimm est devenu, entre autres, conseiller d'Etat bernois en 1938.

Enfin, concernant le Haut-Simmental: intégré à l'Etat de Berne en 1386, il connaissait un système particulier de «Landsgemeinde»: tous les ressortissants âgés de plus de quatorze ans pouvaient y participer.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Démarrage de la huitième étape du «Bingo» dans le quotidien zurichois *Blick*. Depuis le lancement de ce jeu, son tirage a passé de 320 000 à 380 000 exemplaires. Hans Klöti, chef de l'édition du journal, estime que la moitié de cette augmentation peut être attribuée à l'existence du «Bingo». Bilan «Bingo»: négatif, en revanche, pour les journaux populaires de Grande-Bretagne.

* * *

C'est vrai, on ne vous a pas encore signalé la parution à Genève du mensuel «UN magazine». Beau papier, belle présentation, format sortant de l'ordinaire.

Renouveau d'un langage

Ce sont deux Vaudois qui remontent de Vidy, après avoir assisté à l'exécution du Major Davel. ... Arrivent en ville; pénètrent au Café de la Glisse, sur les bords de la Louve...

Commandent trois décis...

Silence.

Puis le premier Vaudois prend la parole en ces termes: «Ouais...»

Silence. Au bout d'un moment, le second Vaudois de conclure: «Enfin...! Heureusement qu'ils ont eu le beau!»

J'aime bien cette histoire. Et vous?

Cela m'amène tout naturellement à parler des réactions de certains ecclésiastiques, tant catholiques que protestants, aux mesures d'expulsion prises à l'encontre de certains réfugiés — «faux réfugiés» nous dit-on.

Je lis dans *Christianisme et Vie publique* de Franz J. Leenhardt (dont un lecteur de DP a bien voulu me photocopier quelques pages à la suite de l'article où j'y faisais allusion):

«L'Etat, cependant, ne remplit pas toujours sa mission. (...) Le Nouveau Testament a connu cette éventualité. Il dresse un tableau terrible de cette perversion, qui est vraiment la perversion du meilleur, et la pire des perversions. Dans le chapitre 13 de l'Apocalypse, l'Etat apparaît sous les traits de l'Antéchrist.

Sans doute, il s'agit là d'un Etat devenu persécuteur de l'Eglise. Mais ne nous y trompons pas: ce n'est qu'une question de degrés.

(...)

L'Eglise doit s'engager dans la résistance spirituelle par la proclamation de la vérité reniée par l'Etat.

La même raison pour laquelle les chrétiens déclarent l'autorité de l'Etat voulue de Dieu, les contraindra, dans ce cas, à dénoncer la perversion de l'office divin dont l'Etat se rendra coupable. Ce n'est pas contre l'Etat qu'ils s'élèveraient alors, mais contre sa corruption diabolique.

Il faut bien comprendre que l'autorité de l'Etat est, en dernière analyse, dans la mission qu'il accomplit. L'Etat tire son droit des buts qu'il doit atteindre, des responsabilités qu'il assume. C'est la règle de toute autorité, qu'elle soit légitime dans la mesure où elle accomplit sa fonction.»

(Op. cité, pp. 123-124, Publications du Centre protestant d'études, Genève.)

Quant à moi, je suis bien loin de prétendre que les mesures de M^{me} Kopp représentent une *corruption diabolique* de l'Etat! En vérité, je ne suis même pas certain qu'elle pouvait agir différemment... *Ist das Boot voll?*

Mais:

ÉLECTIONS

Pot-pourri bernois

Berne figurera probablement un certain temps encore en bonne place dans l'actualité nationale. Récemment, le Conseil exécutif et les députés au Grand Conseil ont pu mesurer l'ampleur de la méfiance populaire en prenant connaissance des résultats des votes sur l'accroissement des compétences financières des autorités. Tous les districts, sans exception, ont voté «non».

Le choix des candidats au Conseil exécutif se révèle plein de surprises. On prévoit que cinq conseillers d'Etat sur neuf tenteront à nouveau leur chance. Au surplus, les multiples candidats pourraient provoquer une dispersion des voix, peut-être même

Je me réjouis de voir certains représentants de l'Eglise affirmer une autre vérité que la vérité de l'Etat, terrestre et contingente. De nous rappeler une autre vérité. De la proclamer. Et j'en viens à me dire qu'elle a donc encore quelque chose à me dire, à *nous* dire — alors que quelquefois, devant son silence, devant sa prudence — très raisonnable, je veux bien, et d'une certaine façon justifiée — j'en venais à me demander... Et si cette indifférence en matière de religion dont s'inquiétait déjà Lammenais au début du XIX^e siècle n'était pas due en partie...

Car rétrospectivement, nous voyons bien que c'est la *Bekennniskirche* (Barth, Niemöller, etc.) qui avait raison contre les églises officielles allemandes des années trente — et chez nous, les pasteurs qui se sont élevés contre la raison d'Etat en faveur des réfugiés, Juifs et autres: le pasteur Ragaz, le pasteur Lejeune, Leenhardt lui-même...

A propos: avez-vous lu *Cherpillod?* Epatant!

J. C.

des règlements de compte avec des membres de l'actuel gouvernement qui espèrent rester en fonction.

Les récentes élections à Köniz — la grande commune de l'agglomération bernoise — fournissent quelques éléments d'appréciation. L'UDC a perdu la moitié des membres de l'Exécutif élu à la proportionnelle. Les deux sièges ainsi perdus ont été gagnés par l'Action nationale et Alternative démocratique, autrement dit à droite et à gauche. Au «législatif» communal de quarante membres, l'UDC et le parti socialiste ont perdu chacun deux mandats, l'Action nationale en a gagné trois et l'Alliance des indépendants un. A noter que l'Action nationale a recueilli 13,9% des suffrages. Elle devient ainsi le quatrième des dix partis locaux. Pas un tremblement de terre, certes, mais un glissement à ne pas négliger.

Domaine Public 790-799

Quinzième livraison de l'index (tous les dix numéros) des textes parus dans ces colonnes.

Cette semaine, DP 790 (3.10.85) à DP 799 (5.12.85).

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

791 (5). Année politique suisse — Main basse sur la science politique (J. D.).

793 (8). A la neuchâteloise — Libéralisme et socialisme (A. G.).

793 (8). A la vaudoise — De l'eau et du feu.

Cantons, communes

790 (8). Tous pour un — Uri au-delà de la légende.

792 (3). Culture zurichoise — Subventions avec sursis.

794 (3). Argovie — Fusion de nouvelles communes.

795 (6). Fonds discrets — Fondation arrosoir.

796 (8). Partis politiques — Soutiens conditionnels.

797 (1). La guerre des boutons (W. L.).

797 (2). Berne — Quand les yeux s'ouvrent.

797 (3). Parallèle — Hafner genevois.

793 (3). Points de repère — Août 84 - novembre 85.

Elections

790 (4). Genève — Le mal-vivre des riches.

791 (8). Elections — Les limites de la proportionnelle.

792 (4). Courrier — Questions aux socialistes genevois (Y. M.).

792 (4). Elections genevoises — Le changement pour aller où? — Courageux.

793 (5). Genève — Les sbires de Mobutu.

793 (5). Genève — Territoire exigu, activités cosmopolites.

794 (2). Elections communales vaudoises — Le changement pour aller où?

794 (2). Grand Conseil genevois — Sept partis, cinq majorités (F. B.).

796 (4). Elections genevoises — Double sursaut.

796 (5). Elections communales vaudoises — Respect des proportions.

Etrangers

790 (1). Ce n'est qu'un début (J. D.).

795 (1). Inaction subnationale, vraiment? (Y. J.).

796 (1). Bon retour dans vos foyers (A. G.).

796 (2). Bon retour dans vos foyers — L'interprétation du droit.

796 (3). Bon retour dans vos foyers — Sortir de l'abstrait.

796 (3). Bon retour dans vos foyers — Travailler ensemble.

799 (8). Requérants d'asile — L'intolérable ping-pong (A. G.).

Législation

791 (1). Réformes croupions (Y. J.).

791 (4). Où va l'Etat de droit? — Organisation judiciaire fédérale — C'est tout réfléchi.

791 (6). Conseiller national Graf — Il roule pour nous.

792 (5). Conseil national — Compromis boiteux (W. L.).

792 (6). Droit de la personnalité — Censure judiciaire.

793 (3). Energie électrique — La volonté de pouvoir.

795 (8). Code pénal — La prison et après? (J. D.).

798 (3). Recours fiscal — Procédure ou politique?

798 (4). Objection de conscience — Rien de nouveau sous le képi — 250 ans d'emprisonnement.

798 (5). Holzbau — Faire flèche de tout bois.

ONU

793 (1). Courage politique (F. B.).

793 (2). Annexe édito — En 1920, la SDN.

Répartition des tâches

793 (2). Affaires fédéralistes — Dans la répartition qu'y met-on?

794 (4). Affaires fédéralistes — Nouvelle répartition. Demandez le programme.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

790 (8). Administration fédérale — L'après GRI.

791 (1). Réformes croupions (Y. J.).

791 (2). Où va l'Etat de droit? — Surveillance des prix — Qui commande?

791 (3). Où va l'Etat de droit? — Droit des SA — Sociétés complètement anonymes.

792 (1). La dernière mode (A. G.).

793 (6). Caisse de pension CFF — Placements discutables pas même rentables.

795 (2). Comptes nationaux — Salariés à la traîne (A. G.).

795 (2). Révision du droit des SA — Modifier l'environnement.

796 (5). Céréales — De quoi tuer un plan.

797 (8). Risques à l'exportation — Explosion garantie.

798 (1). Changement de rythme (F. B.).

798 (8). Sans nostalgie — La concurrence n'est plus ce qu'elle était.

799 (8). Statistiques — 365 millions par jour...

Développement régional

790 (5). Bien public — Ces Messieurs de Morges (A. G.).

790 (6). Courrier — L'indice des gros (Claude Berney).

796 (8). Volontarisme — Le développement économique neuchâtelois.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

792 (2). Lu-BBC — La faiblesse du dinosaure.

795 (3). Western-Carnation — Le bon, l'innocent et le truand.

796 (6). Banque communautaire libre — Selon les principes de Rudolf Steiner (C. F. P.).

798 (2). Ultra — Plus banquier que les banquiers (A. G.).

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURE

Aménagement du territoire, urbanisme

790 (4). Alpes fribourgeoises — Rime sans raison.

796 (4). Genève — La peur du vide (J. D.).

797 (6). Vivre en ville — Défense de l'urbanisme (A. G.).

799 (2). Résidences secondaires — Moins belles qu'avant.

799 (3). Résidences secondaires — Maîtrise communale.

799 (3). Urbanisme — Un crédit routier refusé (A. G.).

Energie

794 (8). Cedra — Permis d'études à Ollon.

795 (5). Energie — Le pari des économies.

797 (4). Hydro-Rhône — La fée électricité.

797 (5). Point de vue — La logique de l'absurde (M. B.).

Environnement

792 (2). Lu-Bhopal — Une catastrophe programmée.

792 (8). Sol — Préoccupation européenne.

795 (4). Libre opinion — Difficile retour aux réalités (P. L.).

797 (7). Courrier — Chimie et information (F. Bridel).

798 (8). Par routes et sentiers.

SANTÉ, POLITIQUE SOCIALE

790 (2). Zurich — Drogue: livres pensées d'un sexagénaire.

791 (3). Où va l'Etat de droit? — Priorités — Le poids des femmes.

792 (8). Migros — H MMM O.

795 (7). Travail syndical — En usine aujourd'hui.

797 (6). Séminaire — Papa lit et maman coud (Catherine Dubuis).

799 (4). Prévoyance-vieillesse — L'épargne individuelle éparignée (par le fisc).

799 (5). Etat-providence — Zadig ou la sécurité sociale de l'an 2000 (E. B./L. T.).

COMMUNICATION

Echos des médias: 791 (6), 792 (6), 793 (7), 794 (6), 795 (6), 796 (6), 797 (3), 799 (6).

795 (8). Communication — Confiance en soi.

Langage

791 (6). Contre-point de vue — Softisme (A. G.).

Presse

793 (6). Presse — Un observateur attentif.

794 (6). Presse — «Blick» lémanique et «Matin» alémanique.

795 (6). Presse étrangère — Comment ils nous voient.

796 (7). L'observateur — Pas toujours infailible.

798 (8). Vu de Belgique — Vingt ans de pouvoir.

Publicité

791 (7). Afrique du Sud — Promotion touristique.

794 (7). Publicité: le coût des intermédiaires (suite).

799 (6). Cinéma/TV — Publicité sur grand écran.

Sondages

794 (1). Miroirs sans tain (J. D.).

794 (2). Annexe édito — Intervalle de confiance.

Télévision

796 (6). Télécinéromandie — La SSR barre Lamunière.

797 (4). Télévision — L'esprit d'entreprise.

798 (6). Chaînes commerciales — Solutions européennes.

798 (6). Télévision — Information spectacle.

799 (1). Faux dans le titre (J. D.).

Vidéotex

790 (2). Communication — Vidéotex: de la friture sur la ligne.

790 (3). Annexe — Prudences syndicales.

Lois toisées

Tout, réglementé. Tout, bureaucratisé. Quoi de plus commun que ce sentiment d'être socialement corseté! La vie en quadrillé.

Et selon la logique du pas d'effets sans cause, on remonte à la cause première de cette abondance de lois, de règlements, d'ordonnances qui nous régissent. Les parlementaires, les magistrats, l'administration produisent, dit-on, à plein rendement. C'est leur raison d'être. Les lois s'ajoutent aux lois, les arrêtés aux arrêtés: la pile devient toujours plus haute.

La loi est ressentie aujourd'hui à la fois comme lourde et comme indéchiffrable. Omniprésente et oppressive. Pire: proliférante.

Mais ce sentiment demeure subjectif ou, puisqu'il est communément partagé, intersubjectif. Peut-on, en dépassant cette subjectivité, observer objectivement l'inflation législative.

Une équipe de chercheurs, le professeur Wolf Linder et ses deux assistants Stefan Schwager et Fabrizio Comandini, ont tenté une approche scientifique de la croissance législative¹. Ils ont tenté de la quantifier, de la mesurer, de la classer.

Leur étude porte sur une période vaste, de 1947 à 1982. L'assise est donc assez large pour échapper aux erreurs d'interprétation, dues à l'observation d'une phase trop étroite, subissant des distorsions conjoncturelles.

Tous les actes normatifs de la Confédération et du canton de Vaud ont été recensés. Pas moins de 7000! 5000 pour la Confédération, 2200 pour le canton de Vaud. C'est dire l'ampleur de ce travail minutieux. Il aboutit à des résultats étonnants. La mesure de la croissance ne confirme pas, mais

infirmes le sentiment commun: la production de lois et d'actes émanant de l'autorité n'est ni galopante, ni emballée, mais modérée.

Pas de «plus d'Etat» au terme des calculs.

LA MÉTHODE

La recherche repose sur deux postulats méthodologiques.

Le premier veut que la production législative (comme tout ce qui utilise le support verbal) se traduise par un espace, celui nécessaire à la publication. Il faut donc doubler le recensement des actes par un comptage des articles (le Code civil compte par exemple 1000 articles) et des pages. La croissance des articles et des pages se révèle d'ailleurs avec le temps supérieure à celle des actes.

Deuxième postulat: tenir compte des variations de l'ensemble du stock. Car si des lois naissent, d'autres meurent et sont abrogées. L'abrogation allège le stock. Il faut donc établir des bilans annuels.

RÉSULTATS

Les actes en vigueur depuis 1947 au niveau fédéral ont augmenté seulement de 1842 à 1930, soit de 17,5%, ou de huit actes par année. Ce résultat est très faible, comparé aux autres critères de développement de l'Etat: dépenses +280%, effectif du personnel +50%. Faible aussi comparé à la croissance de la population suisse, +43%.

Si le stock a peu augmenté, peut-être est-il soumis en revanche à une «rotation» rapide. Les révisions partielles sont en effet à la hausse. Un très grand nombre d'actes sont révisés, il est vrai, pour tenir compte de l'inflation monétaire. Quoi qu'il en soit, l'extension du «champ législatif» est faible.

L'étude de la croissance du stock vaudois aboutit aux mêmes conclusions.

PROLONGEMENT

L'étude est intéressante aussi, dans sa tentative de répartir par domaine l'activité législative ou d'attribuer aux diverses instances les actes mis en vigueur: qui du Parlement, de l'Exécutif ou des départements exerce le plus souvent le pouvoir? La quantification ne révèle pas un glissement de la loi à l'ordonnance.

Une telle approche néglige — par parti pris méthodologique que les auteurs assument — deux choses: la réglementation para-étatique et surtout la portée des actes. La limitation de vitesse à 80 km/h. sur les routes ne modifie pas le stock. On a simplement passé de 100 à 80. Mais quelle répercussion!

Mais la recherche entreprise reste, dans les limites qu'elle s'est assignées, fructueuse et stimulante. Elle détruit un préjugé. Elle permet de mieux orienter les recherches futures, non strictement quantitatives. Elle stimule l'appréciation politique. Cette constatation, par exemple: depuis 1980, le renouvellement du droit est faible et pose implicitement cette question à explorer. Est-ce que la contrainte étatique n'est pas ressentie aussi lorsque s'applique des normes désuètes? **A. G.**

¹ *Inflation législative. Une recherche sur l'évolution quantitative du droit suisse 1948-82.* Recherche sur le secteur public suisse n° 1. Institut des hautes études en administration publique. Lausanne, 1985.

POUR CITOYENS MAJEURS

La droite pure et dure cherche de plus en plus à se manifester sur le marché des médias. Un nouveau magazine «CH-Zeitkritik» paraîtra dès janvier à Zurich. Deux arguments publicitaires: «Le premier magazine pour les citoyens majeurs» et «Magazine politiquement indépendant des classes moyennes». Extrême-centre, apparemment.